

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES AUX CÔTÉS DES KINÉSITHÉRAPEUTES

## Prévention

### 1 POUR FORMER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Le Conseil national incite les organismes de formation à proposer des formations plus en adéquation avec les besoins des kinésithérapeutes, notamment sur les risques psychosociaux.

Pour cela, les conseils départementaux de l'ordre identifient les besoins en formation des kinésithérapeutes sur le terrain et travaillent en collaboration avec 14 référents régionaux pour élaborer des axes d'amélioration de la qualité de vie au travail.

1

2

### 2 POUR SENSIBILISER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Les conseils départementaux et régionaux de l'ordre travaillent ensemble dans le but de créer des actions d'information et de sensibilisation aux risques psychosociaux. Ce sont alors les conseils départementaux qui les déploient auprès des kinésithérapeutes sur le terrain.

## Accompagnement

### 3 POUR ÉCOUTER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

**0800 288 038**

Le Conseil national a mis en place une plateforme d'écoute pour les kinésithérapeutes qui ont un besoin urgent de prise en charge. Ce numéro est gratuit et accessible 24h/24.

3

### POUR AIDER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

**FORMULAIRE**

Le Conseil national a créé un formulaire de prise de contact pour les kinésithérapeutes qui souhaitent être contactés (membre du Conseil national ou conseil départemental) dans le but d'ouvrir un dossier d'entraide.

**VOTRE CDO, VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ EN CAS DE BESOIN**

**POUR TROUVER MON CDO** 



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes